

L'Émergence d'une Littérature Africaine en N'ko :

3.3.1. Le Roman au premier plan : (suite)

Bentou Bakary Kaba : né le 25 mars 1953 Originaire du même village que le fondateur du N'ko, Bentou Bakary KABA est né le 25 mars 1953 à Soumankoi, localité située près de Kankan en Haute Guinée. Bien qu'étant issu d'une famille de marabouts, cet auteur est le fils d'un célèbre paysan qui se consacra à l'agriculture et d'une mère malienne, originaire de Sikasso, région frontalière entre le Mali et la Côte d'Ivoire. Il commença par fréquenter l'école coranique à Kankan chez l'imam de la grande mosquée en 1962, puis l'école coranique de Danané (Côte d'Ivoire). Il abandonna ses études coraniques en 1973 pour se consacrer au commerce. S'étant alphabétisé en 1971 en N'ko à Kankan, il poursuivit ses études en N'ko auprès de Soulemana Kanté de 1975 à 1976 à Conakry, de 1977 à 1978 à Bamako (Mali) et enfin de 1986 à 1987 à Conakry.

.La conférence des pays francophones, Caire, 1993, c'est un violent pamphlet qui s'attaque à ce que l'auteur appelle le néocolonialisme de la francophonie. L'auteur doit sa célébrité à ce virulent pamphlet. Six de ses ouvrages furent publiés en 2003 au Caire.

.Lanfja kouyaté dit sara : c'est un livre de comédie, **Namory ni Kanimba yarabi kanfo** : roman d'amour de Namory et de Kanimba

.Dougna diamana lu londjona, ouvrage de Géographie sur les pays du monde, **Soli ni tyè baya** : description des rites de circoncision en milieu maninka, **wankaradougou diamanaba**, le grand pays wangara, tentative d'explication historique sur l'unité de l'Ouest Africain, **Manden donkili lu kodofo**, c'est la genèse, l'évolution et l'interprétation des chansons mandingues, ouvrage d'ethnomusicologie mandingue ; l'auteur a répertorié ses chansons en 11 catégories :

- 1- Mansa bolo: air royal, sur les musiques des Rois ou des chefs
- 2- Tyè fadin ni tyèkun bolo: rythme des hommes braves.
- 3- Soma bolo: rythme des feticheurs.
- 4- Donso bolo : rythme ou aire des chasseurs.
- 5- Toolama wala sadama bolo : rythme des personnes populaires ou renommées.
- 6- Kawandili ni lalili bolo: rythme ou air de conseil.
- 7- Sènè bolo: rythme des champs et des activités agricoles.
- 8- Kogno ko: rythme des mariages.
- 9- Djalo donkili lu: chanson des demoiselles et des jeunes garçons avant le mariage.
- 10- Dunun donkili, chanson du doundoumba.
- 11- Soli ni fadifadi, les danses du soli et fadifadi pendant la circoncision.

Vu l'importance accordée par le public au roman de Namory et de Kanimba, nous avons décidé de lui consacrer un dossier.

- Le sujet du roman

Namory, le personnage central du roman est lycéen à Ségou (République du Mali) lorsque son chemin croise celui de la belle Kanimba, héroïne du roman, et fréquentant la même classe que lui. Après une déclaration d'amour par écrit, c'est le coup de foudre entre les deux jeunes lycéens qui, à priori, se font remarquer par leur sérieux, leur courage dans les études. Entré dans les bonnes grâces de la sévère famille de Kanimba, Namory poursuit ses études secondaires et universitaires avec sa bien aimée. Au-delà de leurs études, Namory, ayant demandé la main de Kanimba, se heurte au refus catégorique du père de Kanimba, incarnation scrupuleuse des valeurs traditionnelles et orfèvre de son état, il reproche à Namory ses origines griottes.

A cause de ce statut social, il ne peut espérer épouser la belle Kanimba, dont le père et les oncles paternels Sounkalo et Sinali la destinent à un cousin, Moussa ; ce dernier est moniteur agricole dans une coopérative rizicole à Baguinda, petit village de la région de Ségou. S'apercevant des soutiens de sa femme (la maman de Kanimba) et de son jeune frère Oumar à un éventuel mariage entre Kanimba et Namory, idée à la quelle il est fermement opposé, le père de Kanimba précipite les événements en organisant le mariage de sa fille avec son neveu Moussa sans tenir compte de l'avis de cette dernière. Kanimba, l'étudiante diplômée qu'elle est, et opposée à la conception traditionnelle mandingue selon laquelle une forgeronne ne peut se marier avec un griot qui est considéré comme caste, dès avant ce mariage et indiqua clairement à sa famille sa préférence pour Namory qu'elle aime ; battue par son père et ses oncles paternels, elle accepta le mariage par tactique et refusa de le signer devant le maire de la ville de Ségou en mettant solennellement ce dernier au courant de toute l'affaire.

Par représailles contre l'attitude de sa fille qu'il juge humiliante, le père de Kanimba prit un fusil et menaça de tuer d'abord celle-ci et sa mère avant de se suicider lui-même si le mariage n'est pas accepté ; Kanimba et sa mère se réfugièrent chez Oumarou, le frère modéré du père de Kanimba qui, avec son statut d'aventurier, est le seul qui s'est opposé à ce mariage forcé entre Kanimba et le fils de leur grande sœur Kadia. Comprenant la complexité de la situation, Kanimba accepta le mariage pour ne pas être la cause du suicide de son père ou du divorce de sa mère. Rentrée à la maison avec sa mère sous la médiation de Oumarou, elle est expédiée manu militari à Baguinda chez son cousin « ou son mari » Moussa, non sans avoir rendu une ultime visite à son amoureux Namory.

Chez son mari Moussa à qui elle avait déjà fait savoir qu'elle fera tous les travaux ménagers sauf le devoir conjugal, elle n'a jamais accepté de consommer ce mariage. Pendant ce séjour, Kanimba avait subi les violences de son mari qui tentait souvent de la violer et qui la frappait et la battait à tout moment : tout son corps témoignait les traces des sévices. Cela dura des mois et le joli corps de Kanimba était zébré par le fouet, les claques et les brimades du bourreau Moussa, non sans réveiller le soupçon des voisins. Un jour, Moussa battit Kanimba, l'attacha et la suspendit à une corde dans la chambre ; un voisin immédiat nommé Amadou, ayant observé la vie de ce couple étrange et alerté par les cris et les pleurs de Kanimba, pénètre dans la maison de Moussa, détacha Kanimba, l'amena chez lui et lui donna à manger. Il écrivit une lettre au père de Kanimba et embarqua la jeune femme dans un véhicule en direction de Ségou. Arrivée à Ségou, elle passa chez Namory, lui raconta sa vie d'enfer et arriva dans sa famille avec sa physionomie méconnaissable : trois dents cassées, peau zébrée, visage complètement défiguré. Au moment où sa mère et les voisins étaient entrain de pleurer sur le sort de Kanimba, Namory se donna la mort après avoir rédigé une lettre qu'il fit remettre à Kanimba par personne interposée, lettre dans laquelle il expliquait les motifs de son suicide. Au moment où toute la famille de Kanimba (père, oncles et voisins) se réunissait pour donner suite à l'affaire, Kanimba reçut la lettre de Namory et courut pour aller dissuader son amoureux de ne jamais se suicider ; trop tard, Namory s'était aspergé de liquides ou de substances inflammables, s'était déjà enflammé et son corps gisait sans vie à l'intérieur de sa concession.

Après avoir constaté ce fait, Kanimba se retourna chez elle, écrivit une lettre ; elle estima que sa vie n'a plus de sens sans Namory, elle s'ingurgita de la soude caustique et se coucha sur son lit.

Au terme du conseil de famille chez Kanimba, les oncles paternels ont été chargés d'envoyer d'abord la jeune femme à l'hôpital de Ségou. Ayant constaté que Kanimba avait perdu connaissance, Oumarou le prit, s'embarqua dans un taxi et emmena Kanimba avec l'aide de Sinali à l'hôpital central de Ségou. Les médecins ne réussirent jamais à sauver Kanimba du bloc opératoire à la salle de réanimation. Ayant constaté le décès de la soude caustique et remarqué les traces de sévices corporels, trois dents fraîchement cassées, ils envoyèrent un rapport à la gendarmerie concernant cette situation anormale. Aussitôt informée de la situation par les médecins, la gendarmerie mena des arrestations musclées ; toute la famille de Kanimba et celle de Namory se retrouvèrent en détention préventive. Après l'instruction de l'affaire et la tenue d'un procès public, le tribunal de Ségou au terme du procès, adopta les sentences suivantes :

- Le père de Kanimba et Moussa sont condamnés à la prison à vie et purgeront leurs peines au centre pénitencier de Kidal.
- Les deux oncles paternels de Kanimba, Sounkalo et Sinali sont condamnés à 10 ans de travaux forcés et purgeront leur peine au centre de détention de Taoudeni.
- Oumarou, le frère modéré du père de Kanimba, est condamné à 5 ans de prisons avec sursis à 50 000 FCFA d'amende.
- Kadia, la grande sœur du père de Kanimba qui se trouve être la mère de Moussa est relâchée en raison de son âge avancé.
- Aucune poursuite ne sera engagée contre la mère de Kanimba et la famille (à suivre ...)

Auteur : Ibrahima Sory 2 Condé, Sociologue Consultant, Librairie N'ko et Académie N'ko, Conakry.

